

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis no 24/2003

« Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000.—(cinquante deux mille) pour l'étude complémentaire des circulations sur notre territoire communal. »

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La commission ad hoc, formée de Messieurs Pascal Bourgoïn et Luc Nusslé, rapporteur, s'est réunie le 25 août et le 9 septembre 2003 afin d'étudier le préavis sus-mentionné.

Nous remercions Monsieur François Gilliéron, Syndic, et Monsieur Gilles Renaud, Municipal pour leurs informations.

L'étude d'organisation générale comprend l'ensemble du territoire de notre Commune.

Après demande de renseignements complémentaires auprès de Monsieur Dupasquier de la maison Transitec à Lausanne et sur la base de deux études de la Commune de Bursins (étude de sécurité et de modération de trafic de mai 2001) et de la Commune de St-Prex (schéma directeur des circulations – Nord juillet 2002) pour un montant de Fr. 37'000.—H.T., ces deux rapports peuvent être consultés au Greffe municipal dès le 15 septembre 2003. Ceux-ci ne peuvent être photocopiés et nous remercions les Communes en question.

Nous apportons les éléments suivants :

-1- le prix de cette étude correspond à la moyenne supérieure du marché régit par les normes en vigueur dans les professions d'ingénierie et d'architecture,

-2- le montant pourrait diminuer, si notre exécutif agit dans les plus brefs délais. La maison Transitec pourrait nous fournir un rapport complet et définitif d'ici fin 2003.

Nous avons senti un réel souci de la part de notre Municipalité d'entreprendre des travaux de sécurité et d'aménagement sur notre réseau routier et ceci rapidement.

Nous pensons que cette étude est extrêmement nécessaire pour une vue, cette fois-ci, GLOBALE, de notre territoire communal.

En conclusion, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, chers collègues, d'accepter ce préavis avec l'amendement suivant :

- **Amendement** : nous demandons à la Municipalité de faire le nécessaire dès l'acceptation de ce préavis afin que le bureau Transitec démarre son étude à partir du 22 septembre 2003.

Fait à Cugy, le 9 septembre 2003

Pascal Bourgoïn

Luc Nusslé, rapporteur